



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

REÇU

30 MARS 2022

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Cressier FR  
Route Gonzague de Reynold 35  
1785 Cressier FR

Givisiez, le 28 mars 2022

Courriel: saav-cc@fr.ch

## RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 22-FR-12556

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle (recontrôle) / Eau potable / Commune de Cressier FR  
Prélèvement du : 21.03.2022 Effectué par : Monsieur Henri Alexandre MAILLARD Date arrivée : 21.03.2022  
Remarque : Informations transmises au SAAV lors de la remise des échantillons:  
*Prélèvements effectués dans le cadre du suivi de l'efficacité d'un nouveau filtre à charbon actif (mesures des teneurs en métabolites du chlorothalonil et en COT, à la suite des résultats non-conformes des valeurs du chlorothalonil selon les rapports 20-FR-17365 (prélèvements du 29.04.2022) et 21-FR-34314 (prél. du 20.09.2021).*  
*Selon la procédure définie dans le courriel du SAAV (Y. Yerly) adressé à RWB (M. Merle) le 11.02.2022.*  
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: sec  
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 22-55691 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 030 - puits filtrant Groetschlemy  
Lieu de prélèvement : 01 - puits Groetschlemy, avant filtre à charbon, robinet avant compteur, Groetschlemy 1n, Cressier FR  
Température de l'eau : 10.9 °C

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	µg/l	1.490 ± 0.447	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	µg/l	0.407 ± 0.122	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	µg/l	0.030 ± 0.006	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	µg/l	<0.050	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	568 ± 11	
FR-MO-EX32	Carbone organique total <sup>1)</sup> *	mg/l	1.4 ± 0.14	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale  
M: Valeur directive

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Paramètres mesurés par: 1) Service de l'environnement SEn

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

#### Métabolites du chlorothalonil:

L'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD; RS 817.022.11) limite à 0.1 µg/L la teneur maximale de l'eau potable en métabolites (produits de dégradation) pertinents de pesticides.

Dans cet échantillon, cette valeur limite est dépassée pour le/s métabolite/s suivant/s du pesticide chlorothalonil:

- R 471811 (M4)
- R 417888.

#### N° d'échantillon : 22-55692 - Eau potable après le traitement

Secteur : 200 - réservoir avec STAP La Motte  
 Lieu de prélèvement : 03 - rés. avec STAP La Motte, à la sortie des filtres à charbon, vanne V40.10, robinet avant entrée rés., Sur les Clos 6a , Cressier FR  
 Température de l'eau : 10.8 °C

#### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	µg/l	<0.025	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	µg/l	<0.010	
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	µg/l	<0.050	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	576 ± 12	
FR-MO-EX32	Carbone organique total <sup>1)</sup> *	mg/l	0.40 ± 0.040	max. 2.0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

M: Valeur directive

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Paramètres mesurés par: 1) Service de l'environnement SEn

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

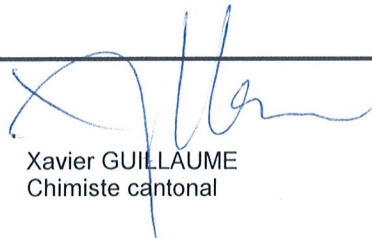
#### CONCLUSION GLOBALE

Les mesures ordonnées dans le rapport d'analyse-décision 20-FR-17365 du 13 mai 2020 restent en vigueur tant que le distributeur n'aura pas démontré que l'eau provenant du puits Groetschlemy répond en tout temps aux exigences du droit alimentaire.

#### ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 511.50 CHF (Montant HT)



Xavier GUILLAUME  
Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : Commune de Cressier FR, Route Gonzague de Reynold 35, 1785 Cressier FR